

# Commune de SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

Conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme



### 3b - Zonage d'ensemble - 1/5000° Approbation

<b>Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 25 octobre 2010</b>
<b>Révision générale du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération en date du 3 février 2014</b>
<b>Modification simplifiée N°1 du PLU approuvée par délibération en date du 09 avril 2015</b>

Vu pour être annexé à la délibération  
approuvant la modification simplifiée  
N°2 en date du 16 DEC. 2019

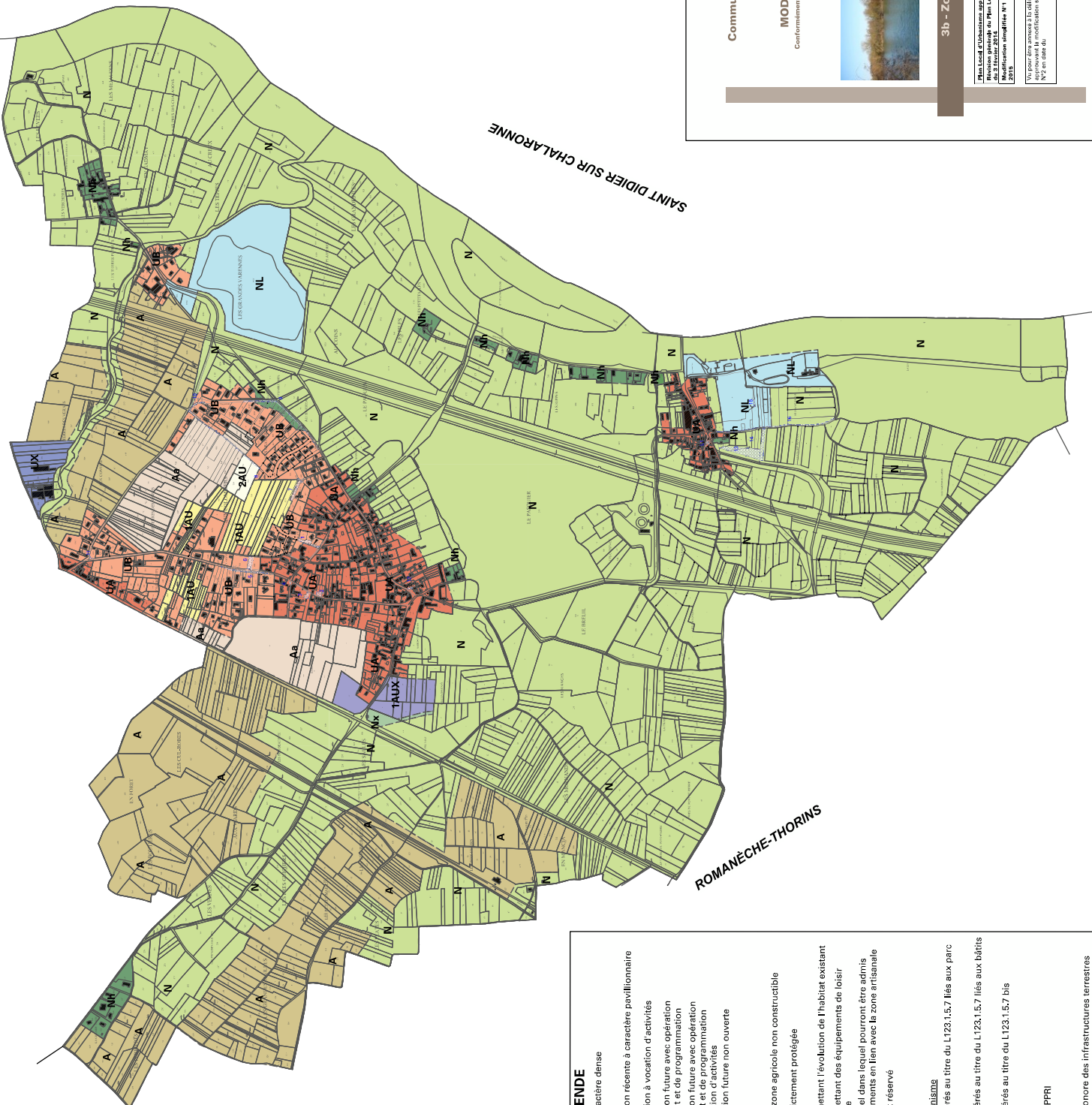
Le Maire,

Sophie CHAMOULAUD  
Maire



P. GAUDIN Paysagiste d.p.l.g. - R. BENOIT Architecte d.p.l.g. - D. GOUIN Architectes d'intérieur  
Membres de la S.C.M. Atelier du Triangle

Espace Entreprise Mécène Lucien - 129 rue Paulin Métais - 71000 MACON - Tél. (03 85 35 46 46) - Fax (03 85 35 73 20) - Email : atelier.triangle@wanadoo.fr



SAINT DIDIER SUR CHALARONNE

ROMANÈCHE-THORINS

**LÉGENDE**

- Zone centre à caractère dense
  - Zone d'urbanisation récente à caractère pavillonnaire
  - Zone d'urbanisation à vocation d'activités
  - Zone d'urbanisation future avec opération d'aménagement et de programmation
  - Zone d'urbanisation future avec opération d'aménagement et de programmation à vocation d'activités
  - Zone d'urbanisation future non ouverte à l'urbanisation
  - Zone agricole
  - Secteur de la zone agricole non constructible
  - Zone naturelle strictement protégée
  - Secteur permettant l'évolution de l'habitat existant et de tourisme
  - Secteur permettant des équipements de loisir et de tourisme
  - Secteur naturel dans lequel pourront être admis des aménagements en lien avec la zone artisanale
  - Emplacement réservé
- POUR INFORMATION**  
L123.1.5.7 du code de l'urbanisme
- Eléments repérés au titre du L123.1.5.7 liés aux parcs
  - Eléments repérés au titre du L123.1.5.7 liés aux bâtiments
  - Eléments repérés au titre du L123.1.5.7 bis
  - Risques naturels
  - Périmètre du PPRI
  - Nuisances sonores
  - Classement sonore des infrastructures terrestres
    - 100 m de part et d'autre de la RD 906
    - 300 m de part et d'autre de l'A6 et de la voie ferrée

Commune de SAINT SYMPHORIEN D'ANSELLES  
 DÉPARTEMENT DE SAÛNE-ET-LOIRE  
**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2**  
 Confinement à l'article L.159-48 du Code de l'Urbanisme



**3b - Zonage d'ensemble - 1/5000°**  
 Approbation

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 25 octobre 2010  
 Révision partielle du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération en date du 25 octobre 2010  
 Modification simplifiée N°1 de PLU approuvée par délibération en date du 09 avril 2015  
 Vu pour être annexé à la délibération approuvant la modification simplifiée N°2 en date du :  
 le Maire,